

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 27 CONCERNANT EUROPCAR MOBILITY GROUP**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.*

✂

**EUROPCAR MOBILITY GROUP**

**DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 26 AVRIL 2019**

**RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 23 : Programme de rachat d'actions**

**Analyse**

La mention dans la résolution du fait que l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions dans la limite de 10% du capital peut être utilisée en période d'offre publique, va dans le sens d'une meilleure transparence et d'une meilleure compréhension par les actionnaires des enjeux du vote de la résolution, conformément aux recommandations de l'AFG. Cependant cette résolution peut constituer une mesure de défense contre les OPA qui contrevient à ces recommandations.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre I-C 1

*L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.*

- RESOLUTION 27 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

## Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,4% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :  
Titre I-C 1-2 (b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 29 : Option de sur allocation (green-shoe)

## Analyse

La résolution 29 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 27 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :  
Titre I-C 1-2 (b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).*

GOUVERNANCE
-------------

## **1 - Composition du conseil d'EUROPCAR MOBILITY GROUP**

Le conseil d'administration d'EUROPCAR MOBILITY GROUP comportera, à l'issue de l'assemblée générale 60% de membres libre d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Paul Bailly	Président	Libre d'intérêts	100%	M	72	FR	4	2023	0	2			
	Pascal Bazin	Vice-Président	Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	4	2022	0	1	M	P	P
	Philippe Audouin	Représentant d'actionnaire Durée du mandat	Non-libre d'intérêts	73,3%	M	62	FR	13	2021	1	1	M		
	Amandine Ayrem	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	86,7%	F	35	FR	2	2020	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Sanford Miller		Libre d'intérêts	73,3%	M	66	US	4	2023	0	1			
	Adèle Mofiro	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	51	FR	1	2023	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Sayer	Représentant d'actionnaire Durée du mandat	Non-libre d'intérêts	60%	M	61	FR	13	2023	0	5			
	Eric Schaefer	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	80%	M	36	FR	5	2022	0	1		M	M
	Virginie Fauvel		Libre d'intérêts	93,3%	F	44	FR	4	2021	1	2	M		
	Petra Friedmann		Libre d'intérêts	88%	F	64	DE	1	2022	0	1		M	M
	Kristin Neumann		Libre d'intérêts	86,7%	F	47	DE	3	2020	0	1	P		

## 2 – Spécificités

- Les statuts d'EUROPCAR MOBILITY GROUP comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET